

INITIATIVES DE LA PLACE FINANCIÈRE DE PARIS SUR LA FINANCE BLEUE



**INSTITUT
DE LA FINANCE
DURABLE**

PARIS EUROPLACE

INITIATIVES DE LA PLACE
FINANCIÈRE DE PARIS
SUR LA FINANCE BLEUE

RÉSUMÉ



Dix ans après la COP21 et l'accord de Paris sur le climat, la France et le Costa Rica organisent la troisième Conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC-3) à Nice en juin 2025, dont l'objectif est d'accélérer les actions et la mobilisation de tous les acteurs pour une gestion durable des océans. En marge de ce sommet, 16 acteurs de la Place financière de Paris¹ ont accepté de partager leurs initiatives en termes d'économie et de finance bleue dans le cadre de ce nouveau rapport de l'IFD. A noter que la France est particulièrement concernée par l'enjeu des océans puisqu'elle dispose du deuxième plus grand espace maritime au monde et de la quatrième plus grande surface de récifs coralliens² si on tient compte des territoires métropolitains et ultramarins.

L'OCÉAN : UNE GOUVERNANCE COMPLEXE ET DE MULTIPLES DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX, ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS À RELEVÉ

L'océan constitue le biome le plus vaste de la planète couvrant plus de 70 % de la surface du globe. Il joue un rôle fondamental à l'intersection entre régulation du climat, maintien de la biodiversité et des activités économiques. L'océan est néanmoins soumis à des pressions anthropiques croissantes. Par exemple, le réchauffement et l'acidification accélérés mettent en danger les écosystèmes marins³. A cela s'ajoute d'autres risques physiques tels que la multiplication des vagues marines de chaleur, l'augmentation du niveau de la mer, la modification des courants océaniques⁴ et d'autres phénomènes tels que la désoxygénation⁵.

Dans ce contexte de diversité importante des enjeux et des acteurs concernés, la gouvernance internationale de l'océan est complexe et implique une multiplicité de cadres juridiques.

De nombreux accords existent ou sont en cours de préparation sur enjeux liés aux **transport maritime**⁶, au **secteur de la pêche**⁷, à la **chasse à la baleine**⁸, aux

1 *Groupe Agence Française de Développement, AXA, BL Evolution, BNP Paribas, Groupe BPCE, Carbone 4 & CDC Biodiversité, EDF, Eurazeo, Groupe Caisse des Dépôts, Groupe Crédit Agricole et Amundi, Crédit Mutuel Arkéa, La Macif, Removall, SCOR Assurance, Société Générale et SWEN Capital Partners.*

2 L'espace maritime français s'étend sur plus de 10 millions de km² – plus de 20 fois la surface de la métropole – <https://biodiversite.gouv.fr/les-ecosystemes-marins-et-cotiers>

3 Le rapport sur l'Etat de l'Océan de l'UNESCO indique notamment que l'océan se réchauffe actuellement deux fois plus vite qu'il y a vingt ans, à cet égard l'année 2023 a connu l'une des plus fortes augmentations observées depuis les années 1950. UNESCO, *State of the Ocean Report*, 2024.

4 Le réchauffement des océans contribue également à environ 40 % de l'élévation moyenne du niveau de la mer observée à l'échelle mondiale et modifie les courants océaniques (ibid).

5 La **désoxygénation** des océans est la diminution progressive de la concentration en oxygène dissous dans l'eau, causée principalement par le réchauffement climatique et la pollution, mettant en danger la faune marine et les écosystèmes. L'UNESCO montre dans son rapport que depuis les années 1960, les océans ont perdu 2 % de leur oxygène en raison du réchauffement des températures et de la présence de polluants, issus des eaux usées et du ruissellement agricole. Dans les zones côtières, particulièrement touchées par ce phénomène, les espèces se livrent à une véritable lutte pour la captation de l'oxygène : près de 500 « zones mortes », c'est-à-dire presque dépourvues de vie marine en raison de la baisse d'oxygène, ont été identifiées. (ibid).

Par exemple le **eutrophisation** est une conséquence de cet appauvrissement en oxygène et résulte par un apport excessif d'éléments nutritifs dans les eaux, entraînant une prolifération végétale et un déséquilibre de l'écosystème.

6 <https://www.imo.org/fr/MediaCentre/PressBriefings/pages/IMO-approves-netzero-regulations.aspx>

7 https://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/mc12_f/briefing_notes_f/bfish_f.htm

8 <https://iwc.int/fr/>

fonds marins⁹ et plus largement à la protection de l'océan. Cette approche plurisectorielle peut expliquer en partie pourquoi l'objectif de développement durable de l'ONU n°14¹⁰ – “Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable” est l'objectif parmi les moins financés et les moins mentionnés.

De son côté, l'Union Européenne développe un « Pacte Européen sur l'Océan »¹¹ visant à établir un cadre cohérent pour toutes les politiques liées à l'océan. Ce pacte sera présenté à Nice en juin 2025.

UNE ÉCONOMIE BLEUE ÉMERGENTE, MAIS ENCORE MARGINALE DANS LES STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT

Alors qu'on estime les besoins de financement pour atteindre l'ODD 14 à 147 milliards¹² de euros par an au niveau mondial, les flux actuels sont de seulement de 21 milliards (dont 16,8 proviennent du secteur public et 4,2 du secteur privé).

Qu'est-ce que l'économie bleue ?

L'OCDE définit l'économie bleue comme englobant les activités économiques des industries basées sur les océans, ainsi que les actifs, biens et services fournis par les écosystèmes marins. Cette définition met en évidence l'importance des océans en tant que moteurs économiques, tout en soulignant la nécessité de préserver la santé des écosystèmes marins pour assurer une croissance durable¹³. Toutefois l'UICN précise que toutes les activités économiques en lien avec les océans ne sont pas nécessairement durables¹⁴. A l'instar de la définition de l'OCDE, **les termes « économie bleue » et « finance bleue » utilisés dans ce rapport incluent la notion de durabilité par commodité de langage.**

Qu'est-ce que la finance bleue ?

La finance bleue fait référence aux mécanismes financiers dédiés au soutien et au développement durable de l'économie bleue, c'est-à-dire l'ensemble des activités économiques durables liées aux océans, aux mers et aux écosystèmes marins.

9 <https://www.isa.org.jm/>

10 <https://sdgs.un.org/fr>

11 https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/14474-Le-pacte-europeen-pour-les-océans_fr

12 Voir le rapport Blue Invest, *Investor Report: An Ocean of opportunities*, 2023

13 L'OCDE définit l'économie bleue comme englobant les activités économiques des industries basées sur les océans, ainsi que les actifs, biens et services fournis par les écosystèmes marins. L'économie bleue durable recouvre les secteurs économiques suivants : **le transport maritime & le développement des infrastructures portuaires, la pêche & l'aquaculture, les énergies marines renouvelables, le tourisme côtier et maritime.**

14 L'UICN a élaboré une grille de lecture qui définit trois types d'économie bleue du point de vue de la conservation et du développement durable : la « brown blue economy », la « sustainable blue economy » et la « regenerative blue economy ». UICN, *Vers une économie bleue régénérative : une cartographie de l'économie bleue*, 2024.

Le marché de l'économie bleue¹⁵ offre pourtant de multiples opportunités pour les entreprises et institutions financières. **Entre 1995 et 2020, l'océan a contribué à hauteur de 3 à 4 % à la valeur ajoutée brute (VAB) mondiale et a représenté entre 3.5 et 4.7% des emplois (en équivalents temps plein)¹⁶.** Les services écosystémiques fournis par l'océan sont nombreux et peuvent contribuer au développement d'activités durables pour le futur. Toutefois, les pressions auxquelles l'océan est exposé dégradent la qualité des services écosystémiques qu'il rend¹⁷. Il est donc indispensable de renforcer la protection des écosystèmes marins et de travailler à leur résilience afin notamment de pérenniser l'activité des secteurs économiques qui en dépendent.

Par l'allocation de financement aux secteurs de l'économie bleue et aux activités susceptibles d'avoir un impact sur l'océan¹⁸, les institutions financières telles que les sociétés d'assurances, les gestionnaires d'actifs et les banques ont un rôle important à jouer. Elles ont commencé à appréhender les enjeux liés à l'océan à travers des stratégies d'engagement, d'exclusion ou de mise en place de solutions de financement dédiées. En retour des différentes initiatives partagées par les institutions volontaires ayant participé à ce panorama, on peut distinguer quatre étapes dans la structuration d'une stratégie pour intégrer l'enjeu des océans par les acteurs économiques :

1. COMPRENDRE SES RISQUES, IMPACTS ET DÉPENDANCES À L'OCÉAN

Face aux pressions exercées sur l'océan, les acteurs financiers peuvent jouer un rôle pour inciter les entreprises en portefeuille à réduire leurs impacts et peuvent à ce titre contribuer à réorienter les flux financiers vers des activités respectueuses des écosystèmes océaniques. En plus du cadre réglementaire qui se structure en Europe autour de la CSRD (cf Partie 1), des **méthodologies volontaires** permettent d'accompagner les acteurs économiques et financiers pour identifier les principaux risques, impacts et dépendances liés aux océans. Parmi ces méthodologies on peut citer **les guides sectoriels de la TNFD sur l'aquaculture, la pêche, les transports maritimes, les « Ocean targets » de SBTN (cf Partie 2 1.1).**

15 L'OCDE définit l'économie bleue comme englobant les activités économiques des industries basées sur les océans, ainsi que les actifs, biens et services fournis par les écosystèmes marins. L'économie bleue durable recouvre les secteurs économiques suivants : **le transport maritime & le développement des infrastructures portuaires, la pêche & l'aquaculture, les énergies marines renouvelables, le tourisme côtier et maritime.**

16 OCDE, *The Ocean Economy to 2050*, 2025.

17 Par exemple, la valeur des actifs à risque a été estimée à 8 400 milliards de dollars lors des 15 prochaines années dans le cas de la poursuite du modèle "business as usual" dans les secteurs de la pêche, du transport maritime et des ports, de l'immobilier et des infrastructures côtières, du tourisme côtier, de l'aquaculture et des énergies marines renouvelables. Source : WWF, *Reviving the Ocean Economy*, 2015.

18 La publication de l'IFD se concentre sur les secteurs suivants : **le transport maritime & le développement des infrastructures portuaires, la pêche & l'aquaculture, les énergies marines renouvelables, le tourisme côtier et maritime.**

Enfin pour cette identification, des données de mesure sont nécessaires et la plupart des acteurs de ce panorama ont recours à des outils, méthodologies, données et ressources afin de tracer leurs expositions aux différents risques associés à l'océan. Les outils biodiversité tels que **ENCORE**¹⁹ offrent une première vision des impacts et dépendances. D'autres outils spécialisés tels que **POOLPE**²⁰ contribuent à couvrir plus précisément les enjeux associés à l'économie bleue. (cf **Partie 2 1.2**). Bien que les connaissances sur les écosystèmes marins soient encore largement incomplètes, en particulier dans les zones profondes ou sur les effets cumulés des pressions appliquées par les activités humaines, des données scientifiques existent, notamment sur les zones côtières et les espèces exploitées. Ces ressources peuvent permettre à chaque institution financière de commencer à s'acculturer à ces enjeux. *Pour plus de détails sur les outils utilisés par les acteurs, voir l'annexe 1.*

2. AVOIR RECOURS À DES CERTIFICATIONS ET REJOINDRE DES COALITIONS

Certaines institutions financières ont également recours à des certifications afin de structurer leurs engagements notamment sur le secteur des produits de la mer. Quelques initiatives existent dans d'autres secteurs — comme le transport maritime ou le tourisme côtier. Toutefois, les investisseurs reconnaissent qu'il existe un manque de points de données sur l'océan qui demeure un frein à la structuration de leurs engagements²¹ et restent vigilants sur l'utilisation de ces certifications dans la mesure où des progrès sur la couverture et la robustesse des labels sont encore nécessaires²². *Pour plus de détails sur les certifications utilisées par les acteurs, voir l'annexe 2.*

Les coalitions et initiatives internationales dédiées à l'océan offrent également un levier d'action aux acteurs de la Place financière de Paris. Plusieurs initiatives spécifiquement dédiées à l'accompagnement d'institutions financières existent et permettent de guider les engagements. La majorité des institutions ayant participé à cette étude sont membres d'initiatives internationales dédiées à l'accompagnement du secteur de la finance telles que la **Ocean Risk and Resilience Action Alliance (ORRAA)** ou la **Sustainable Blue Economy Finance Initiative de l'UNEP FI**. Plusieurs acteurs de la Place de Paris sont d'ailleurs signataires des principes « Sustainable Blue Economy Finance Principles »²³. D'autres acteurs participent à des coalitions plus spécifiques sur le secteur de la décarbonation du transport maritime (**Les Principes de Poséidon**) ou sur le secteur des produits de la mer (**Seafood Traceability Engagement du FAIRR**). Enfin les partenariats avec les fondations, les instituts de recherche et les ONG sont également structurants pour les acteurs volontaires de cette étude. *Pour plus de détails sur les coalitions et initiatives rejointes par les acteurs, voir l'annexe 3.*

19 <https://encorenature.org/en>

20 <https://poolpe.ofb.gouv.fr/fr>

21 Voir ce statement d'investisseurs adressé aux data provider ESG : <https://www.bnpparibas-am.com/en/sustainable/statement-from-the-private-financial-sector-to-esg-data-providers/>

22 Voir notamment le programme « labels » lancé par l'association BLOOM : <https://bloomassociation.org/nos-actions/nos-actions/les-labels/>

23 <https://www.unepfi.org/blue-finance/our-members/>

3. STRUCTURER SON ENGAGEMENT

Plusieurs acteurs de la Place de Paris se sont déjà dotés de **politiques sectorielles spécifiques sur l'océan**. Certains ont intégré ces politiques sectorielles dans une politique générale permettant ainsi une approche plus holistique sur la santé des océans. Il serait souhaitable de généraliser ces politiques intégrées, malgré la difficulté liée à la diversité des secteurs économiques à considérer²⁴. Les participants à cette étude considèrent que la dégradation des océans constitue un risque important pour le secteur financier et reconnaissent la nécessité d'intégrer les enjeux liés aux océans à leur gestion stratégique.

La majorité des acteurs de ce panorama ont formulé des engagements sur l'océan au sein de politiques sectorielles couvrant principalement les secteurs suivants : **les transports, la biodiversité, la pêche et l'aquaculture (souvent au sein de la politique agricole) et l'énergie**. Plusieurs initiatives et actions des acteurs intègrent la gestion de l'environnement dans le cadre du **continuum terre-mer**, par exemple en traitant de l'enjeu **des pollutions en amont dans les fleuves et les rivières**.

Plus occasionnellement, certains acteurs traitent de l'enjeu océan à travers des engagements sur la **pollution plastique**.

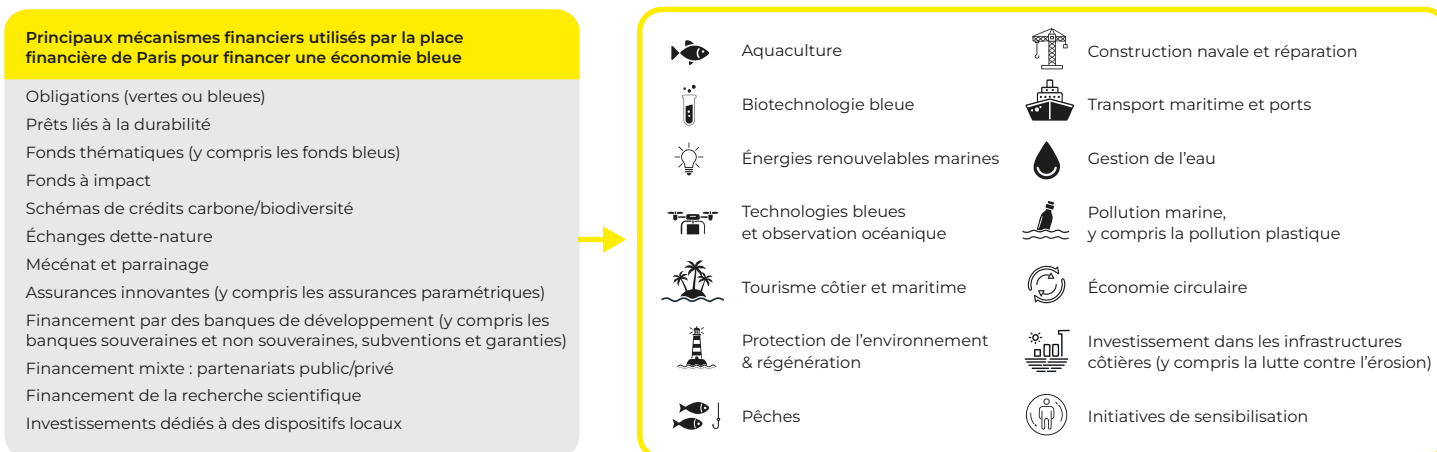


²⁴ A cet égard, on peut rappeler que l'IFD a déjà publié une étude sur la déforestation dans laquelle 15 acteurs volontaires de la Place de Paris présentaient leurs politiques traitant de cet enjeu qui est plus concentré sur quelques secteurs. Les politiques présentées ciblaient ainsi en priorité des commodités agricoles (par exemple une politique sur l'huile de palme, sur la pâte à papier ou sur l'exploitation forestière) ou le secteur économique de l'agriculture industrielle. Voir : <https://institutdelafinancedurable.com/actualites/lifd-presente-le-panorama-des-pratiques-de-la-place-financiere-de-paris-pour-lutter-contre-la-deforestation/>

4. DÉPLOYER DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT VERS UNE ÉCONOMIE BLEUE

Par leurs financements dans l'économie bleue, les institutions financières couvrent une grande diversité de secteurs économiques. Les principaux secteurs couverts par les acteurs de ce panorama sont rappelés dans le graphique ci-dessous.

Principales solutions de financement déployées par les acteurs de la Place de Paris sur l'océan²⁵



Source: IFD

Ces financements couvrent majoritairement des **entreprises en phase de démarrage et start-ups** (blue tech), des entreprises établies avec un potentiel de mise à l'échelle en private equity ou alors des financements directement apportés à des projets spécifiques (c'est par exemple le cas pour des projets de crédits carbone ou biodiversité). Plus largement, **le mécénat et la philanthropie** constituent également des voies de financement privilégiée par les acteurs de la Place de Paris à travers notamment des partenariats avec le secteur public ou des ONG. Enfin **l'aide au développement** est un canal de financement également important pour les océans.

Malgré les initiatives existantes, la dépendance de l'économie à l'océan et la redirection des flux financiers vers un océan durable sont des enjeux qui ne sont pas suffisamment intégrés dans la stratégie des acteurs de manière générale.

Afin de partager les bonnes pratiques qui ont déjà émergé sur la Place financière de Paris, ce rapport présente différentes initiatives d'institutions financières dans les secteurs suivants:

- **La décarbonation des transports maritimes et la transition des activités portuaires;**
- **L'aquaculture et la pêche durables;**
- **La prévention et la réduction de pollutions marines;**
- **La conservation, la gestion et la restauration d'écosystèmes marins et côtiers.**

²⁵ De manière complémentaire, les lecteurs pourront se référer aux études de [l'initiative Blue Invest](#) de la Commission Européenne.

